



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire
Mairie d'Aniche
Hôtel de Ville
6, rue Henri Barbusse
59 580 Aniche
urbanisme@aniche.fr

Lille, le 05/09/2023

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet de modification n°1 du plan local
d'urbanisme de la commune de Aniche (59)
N° d'enregistrement Garance : 2023-7214

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le plan cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint cet avis.

En application de l'article R.104-39 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien transmettre à la MRAE le plan adopté ainsi que les indications relatives à la manière dont il a été tenu compte du présent avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,
la Présidente de séance,

Hélène Foucher

Copies : Préfecture du Nord
DREAL Hauts-de-France